



Conditions Particulières



Contrat à effet du 01/07/2019 n°4314143 R

RESPONSABILITE CIVILE / DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE (y compris dommages causés ou subis par le personnel d'Etat mis à disposition)		
Tous dommages confondus	20 000 000 EUR (2)	NEANT
Dont :		
- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	20 000 000 EUR	NEANT
- Dommages corporels résultant de la responsabilité médicale	20 000 000 EUR	NEANT
- Dommages corporels résultant de la faute inexcusable	10 000 000 EUR	NEANT
SOUS LIMITATION PARTICULIERES		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 000 000 EUR	100€
- Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance	10% du montant des dommages min 200€ max 2000€
- Responsabilité Civile après livraison (dont Intoxication alimentaire)	5 000 000 EUR par année d'assurance	NEANT
- Atteinte à l'environnement	1 500 000 EUR par année d'assurance	NEANT
- Dommages matériels en raison des vols :		
• Suite à vol des préposés	30 000 EUR	NEANT
• Suite à vol de vestiaire	10 000 EUR	NEANT
- Dommages aux biens confiés	20 000 EUR	100€
- Violation du secret médical	155 000 EUR	NEANT
- Dommages aux véhicules	5000 EUR	NEANT
OCCUPATIONS TEMPORAIRES		
- Responsabilité locative	15 000 000 EUR	NEANT
- Dégradations Immobilières	15 000 EUR	150€
DEFENSE RECOURS		
- Défense et Recours	40 000 EUR	NEANT
- Défense des salariés	20 000 EUR	NEANT



Conditions Particulières



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<u>Responsabilité Civile</u> <ul style="list-style-type: none">- Prise en charge des condamnations civiles prononcées à l'encontre des assurés poursuivis par un tiers au titre d'un dommage immatériel non consécutif y compris les frais de défense amiable ou judiciaire- Défense pénale toutes causes	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance 50 000 EUR par sinistre	NEANT NEANT

DOMMAGES AUX VEHICULES DEUXIEME LIGNE

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<u>Domages aux véhicules</u>	5000 EUR par sinistre	NEANT SAUF FRANCHISES REGLEMENTAIRES

ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS LES GARANTIES DE BASE DE LA LICENCE

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS		
<p>DECES</p> <p>Majoration du capital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (nonséparé) - par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants) <p>INVALIDITE PERMANENTE</p> <p>Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation</p>	<p>12 000 EUR (1)(3)(4)</p> <p>5 000 EUR 5 000 EUR</p> <p>60 000 EUR versé en intégralité si invalidité supérieure à 65%</p>	
<p>INDEMNITE SUITE A COMA</p> <p>Versement d'une indemnité égale à</p> <p>REMBOURSEMENT DE SOINS (sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)</p> <p><u>Avec une sous-limite de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais hospitaliers - Chambre particulière - Prothèse dentaire, par dent (forfait) - Bris de lunettes ou lentilles (forfait) - Prothèse auditive, par appareil (forfait)..... - Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles,)..... - Appareil orthodontique (remboursement du premier appareil) <p>Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)</p> <p>FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS</p> <p>FRAIS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE</p> <p>FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES</p> <p>FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si incapacité au moins égale ou supérieure à 25% - Si incapacité au moins égale ou supérieure à 50% <p>SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnités journalière 	<p>2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès</p> <p>300% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale</p> <p>Selon montant légal</p> <p>30 EUR / jour, maxi 30 jours</p> <p>300 EUR maxi 1000 EUR(2) (3)</p> <p>700 EUR (2)(3)</p> <p>800 EUR (2)(3)</p> <p>1 000 EUR (2)(3)</p> <p>250 EUR (2)(3)</p> <p>Frais réels limité à 3000 EUR pour les transports en hélicoptère</p> <p>2 500 EUR</p> <p>35 EUR/jour maxi 1600 EUR</p> <p>5 000 EUR</p> <p>2 400 EUR 4.800 EUR</p> <p>100EUR/Jour pendant 360 jours</p>	<p>14 jours</p> <p>Néant</p> <p>Néant</p> <p>1 mois d'arrêt</p>

(1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif
(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré
(3) Ces montants sont doublés pour les sportifs de hauts niveaux
(4) Ce montant est ramené à 8.000 EUR pour les mineurs de moins de 16 ans



Conditions Particulières



GARANTIE CORPORELLE COMPLÉMENTAIRE

AUCUNE FRANCHISE APPLICABLE

NATURE DES GARANTIES	BRONZE	ARGENT	OR
DECES	10 000 € par sinistre	20 000 € par sinistre	30 000 € par sinistre
INVALIDITE PERMANENTE	20 000 € par sinistre	40 000 € par sinistre	50 000 € par sinistre
INCAPACITE TEMPORAIRE	NEANT	15 EUR / jour	25 EUR / jour
FRAIS MEDICAUX	NEANT	NEANT	100% du régime conventionnel de la SS



Conditions Particulières



ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MAIF ASSISTANCE)

NATURE DES GARANTIES ET PRESTATIONS	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<p>ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE (sans franchise kilométrique pour tout déplacement d'une durée inférieure à 1 an)</p> <ul style="list-style-type: none">Frais de transport de l'assuré blessé ou maladeSoins médicaux à l'étranger frais de soins y compris envoi de médicaments et soins dentairesProlongation de séjour avant rapatriement<ul style="list-style-type: none">frais d'hôtelfrais de transport retourRapatriement ou transport sanitaireRetour prématuréTransport et rapatriement du corpsRetour des autres personnesPrésence d'un proche au chevet de la personne hospitalisée ou immobilisée sur placeAvance d'une caution pénaleAssistance juridique à l'étrangerAvance de fonds à l'étrangerAide en cas de perte de documents d'identitéTransmission de message urgentChauffeur de remplacementAccompagnement psychologiqueFrais de secoursFrais de recherche	<p>Frais réels</p> <p>150 000€</p> <p>80€ / nuit maximum 7 nuits</p> <p>Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels</p> <p>80 € / jour maximum 7nuits</p> <p>10 000€ 3000€</p> <p>Contre reconnaissance de dettes</p> <p>GARANTI GARANTI GARANTI GARANTI</p> <p>En France, en cas d'accès sur le domaine skiable / à l'étranger à concurrence de 30 000€</p> <p>A l'étranger à concurrence de 30 000€</p>	<p>NEANT</p>